



Inaptitude a tout poste avec danger immédiat

Par **icilespins**, le 11/11/2011 à 11:15

Bonjour,

Je suis déclarée inapte à tout poste dans l'entreprise pour danger immédiat.

Suite a cette décision.
mon employeur me réclame par courrier R.A.R,
un état de mes compétences et de mes diplômes
sous huit jours pour un reclassement

Dois-je répondre et suis-je obligée d'y répondre
sachant que cette inaptitude est la conclusion
d'un long harcèlement avec des conséquences sur ma santé.

Cordialement
Merci

Par **P.M.**, le 11/11/2011 à 12:09

Bonjour,

Si vous avez fourni un CV lors de votre embauche, vous pourriez répondre que vous n'avez rien à y ajouter sinon, en fournir un actualisé, afin d'éviter à l'employeur de prétexter qu'en absence de réponse il n'a pas pu mener à bien la tentative de reclassement obligatoire...